

Valorisation acquis (VA)

La VA permet à des adultes qui ont le projet de reprendre des études d'accéder, entre autres, à l'Enseignement de promotion sociale en fluidifiant le parcours d'apprentissage et, le cas échéant, en allégeant la durée des études. Il s'agit d'un processus d'évaluation et de reconnaissance des savoirs et des compétences issus de l'expérience (professionnelle et personnelle) et/ou de la formation, pour l'accès aux études ou pour leur sanction (réussite).

En Promotion sociale, pour l'admission ou la sanction d'une unité d'enseignement, nous pouvons valoriser deux types d'acquis:

- Les acquis d'un enseignement reconnu par une instance officielle
- Les acquis de l'expérience professionnelle et/ou personnelle

Il est nécessaire que le candidat à la valorisation effectue sa demande AVANT l'inscription aux différents modules. Pour faciliter la procédure de valorisation, vous pouvez constituer un petit dossier avec des éléments probants qui attestent de votre expérience (titres de l'enseignement, de la validation des compétences, des attestations d'organismes de formations reconnus,...).

La personne en charge de la valorisation des acquis et des demandes de dispense est Mme Sandron véronique, sous-directrice. Chaque candidat à la valorisation ou à la dispense doit solliciter un rendez-vous avec elle afin d'enclencher la procédure.